RCS : MARSEILLE
Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 03862
Numéro SIREN : 798 490 306
Nom ou dénomination : AMIRAULT MALLEN ET ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 28/11/2014 sous le numéro de dépôt 17940

17940

(2)

S.A.S « AMIRAULT MALLEN ET ASSOCIES »
Société par actions simplifiée au capital de 10.000 €
Siège social : 53 Rue Grignan
13006 MARSEILLE
RCS de Marseille 798 490 306

28 NOV. 2014

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an deux mil quatorze
et le trente et un octobre

Ce présent jour, les associés de la société « AMIRAULT MALLEN ET ASSOCIES », Société par actions simplifiée au capital de dix mille (10.000) euros dont le siège social est à Marseille (13006) 53 Rue Grignan,

se sont réunis, sur convocation qui leur a été faite suivant lettre adressée à chacun d'eux.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier MALLEN, en sa qualité de Président.

La feuille de présence certifiée exacte par le Président, permet de constater que l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour et prendre ses décisions à la majorité requise, tous les associés détenant ensemble l'intégralité des parts et des droits de vote étant présents ou représentés.

Le Président rappelle que **L'ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination des commissaires aux comptes
- Questions diverses.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- un exemplaire de la lettre de convocation des associés,
- une feuille de présence et les pouvoirs des associés représentés,
- le texte des résolutions proposées.

Il précise que tous les documents prescrits par la loi ont été communiqués aux associés qui lui donnent acte de ses déclarations.

Le Président ouvre la discussion ; celle-ci étant close et plus personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Greffe du Tribunal de Commerce de Marseille : dépôt N°17940 en date du 28/11/2014

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris acte de la nomination de

- ... CBP AUDIT ET ASSOCIES, domicilié à Marseille (13008) 2 Boulevard de Gabès en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire
- ... Isabelle CALVET, domiciliée à Marseille (13008) 2 Boulevard de Gabès en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant

Pour une durée de six années venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2019.

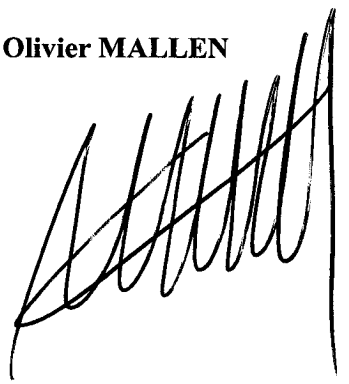
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Chacun des commissaires aux comptes ainsi nommés a fait savoir à l'avance qu'il acceptait les fonctions qui lui sont confiées et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Plus rien n'étant à l'**ORDRE DU JOUR**, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.

Olivier MALLEN



Emmanuel AMIRAULT

